

Champs électromagnétiques et travail : vers des normes moins strictes.

par **Claire Avignon**

Ce vendredi 26 octobre, la Commission Européenne a proposé de reporter pour 4 ans l'introduction d'une directive concernant l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques (1).

(Next-up : [IRM et problématique de la nouvelle réglementation de l'Union Européenne](#))

Si ce report est accepté, la directive entrera en vigueur le 30 avril 2012 au lieu du 30 avril 2008. Cela donnerait à la Commission le temps d'étudier les critiques de la communauté médicale, qui craint que l'application de cette directive puisse remettre en question l'utilisation de l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Cet ajournement donne la possibilité au pouvoir exécutif à Bruxelles de préparer une "modification substantielle" du projet de loi.

En effet, d'ici à la fin de 2008, l'International Commission Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIRP) devrait être en mesure de recommander des valeurs limites moins strictes pour l'exposition professionnelle en termes statiques sur les champs électromagnétiques basses fréquences (y compris l'IRM).

(1) Directive 2004/40/CE du 29 April 2004 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques).

[Electromagnetic fields associated with breast cancer](#)